



# FORMULAIRE DE DEMANDE PERMIS DE RACCORDEMENT ÉGOUT / AQUEDUC / COMPTEUR D'EAU

PERMIS NO. : PB- \_\_\_\_\_

Toute personne qui construit, qui installe ou modifie un raccordement à l'égout et/ou à l'aqueduc doit obtenir un permis de branchement au préalable.

## PROCÉDURE :

1. Compléter ce formulaire;
2. Réunir les documents requis en complément à la demande, le cas échéant;
3. Déposer votre demande à la Division inspection et permis à l'Édifice de la mairie ou par courriel à l'adresse suivante : [permis@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:permis@ville.chateauguay.qc.ca)

## EMPLACEMENT DU PROJET

Adresse :

No. de cadastre ou de lot :

## IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom\* :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Tél. :

Courriel :

*\*Une procuration est obligatoire si l'entreprise n'est pas propriétaire du bâtiment pour lequel la demande est formulée.*

## IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

\*Cochez ici s'il s'agit de la même personne que le demandeur

Nom :

Adresse :

Ville :

Province :

Code postal :

Tél. :

Courriel :

## IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Nom :

## NATURE DU PROJET

### Type de travaux :

Nouveau branchement

Branchement existant

Réparation ou transformation d'un branchement existant

Modification de la plomberie intérieur

### Usage projeté de la propriété :

Résidentiel – Uni / Bi / Tri familial  Commercial  Industriel

Résidentiel – Multifamilial  Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

### Conduite(s) à installer :

Diamètre

Type

Pente

Domestique

\_\_\_\_\_

Pluvial

\_\_\_\_\_

Aqueduc

\_\_\_\_\_

Le requérant désire conserver le matériel d'excavation :

Oui

Non

## DÉCLARATION ET ENGAGEMENT

Le soussigné déclare que les renseignements précédents sont exacts et complets et s'engage à aviser la Division génie & bureau de projet (450-698-3174) de la date du début des travaux et à **ne pas remplir la tranchée** pour le raccordement demandé **avant que l'inspection soit faite par la Ville** et conformément aux instructions de son inspecteur. Le soussigné s'engage également à ne débiter aucun creusage sur son terrain avant que le branchement public/municipal ne soit fait et à effectuer les travaux selon le règlement **G-073-23**. Enfin, le soussigné comprend que le présent formulaire ne constitue pas un permis ni un certificat d'autorisation.

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ AAAA / MM / JJ

## PIÈCES ET DOCUMENTS POUVANT ÊTRE EXIGÉS

- Contrat de surveillance (voir l'annexe « A » du règlement G-073-23);
- Copie de la licence R.B.Q. de l'entrepreneur;
- Copie du certificat de préposé à l'aqueduc;
- Copie de l'attestation d'inscription à la CNESST;
- Copie de l'attestation de vérification d'INFO EXCAVATION;
- Preuve d'assurance;
- Plan de signalisation;
- Frais relatifs à la demande (payable par chèque à : Ville de Châteauguay);
- Autre : \_\_\_\_\_

### IMPORTANT :

Pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, vous devez obligatoirement nous remettre tous les documents requis, dûment complétés. Prendre note que des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du certificat et que des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre certificat non valide.

La division génie et bureau de projets traitera la demande uniquement lorsque celle-ci sera complète et que tous les documents exigés auront été fournis. L'inspecteur au dossier se réserve le droit d'exiger tout autre document lui permettant de s'assurer de la conformité du projet. Prévoir un délai d'environ dix (10) jours ouvrables afin de permettre le traitement de tous les documents exigés par la Division génie et projets spéciaux.

**Après l'obtention du permis de branchement le requérant doit communiquer avec la division génie et bureau de projets afin de céduer l'inspection du branchement et ce cinq (5) jours avant la tenue des travaux au 450-698-3174 ou à l'adresse [info-génie@ville.chateauguay.qc.ca](mailto:info-génie@ville.chateauguay.qc.ca).**

### DÉLAI D'EXÉCUTION :

Les travaux de construction du branchement de services doivent être exécutés du lundi au jeudi inclusivement entre 7 h et 18 h. Le propriétaire et son entrepreneur devront avoir entièrement terminé les travaux, incluant les réfections de surface, dans les dix (10) jours ouvrables suivant le début des travaux, faute de quoi, la Ville appliquera, sans autre préavis les pénalités prévues à l'article 28 du règlement G-073-23.

## À L'USAGE DE LA VILLE

### Coût du permis de branchement :

#### Nouveau branchement

- Résidentiel – Uni / Bi / Tri familial **2 500 \$**
- Résidentiel multifamilial **5 000 \$**
- Commercial, industriel ou institutionnel **5 000 \$**
- Dépôt de garanti **3 000 \$**
- Dépôt de garanti – Travaux en période hivernale **4 500 \$**

#### Branchement existant ou réparation

- Tous types de branchement - **350 \$**

Remarques : \_\_\_\_\_

Signature du responsable : \_\_\_\_\_

Division génie & bureau de projets

Date : \_\_\_\_\_

### Installation d'un nouveau compteur d'eau potable requis aux ICI (Division hygiène du milieu)

- Compteur exigé (fourni par la Ville et installé par le propriétaire);
- Modalités d'installation remise avec le permis au requérant;
- Dispositif de protection anti-refoulement (Dar) requis selon le code de plomberie par le requérant;
- Le propriétaire doit aviser la Ville lorsque la pose du compteur et du Dar est effectuée;
- La preuve d'installation par un entrepreneur en plomberie certifié est requise à la demande de la Ville;
- Une visite préalable est nécessaire, la Ville communiquera avec vous pour prendre rendez-vous.

Signature du responsable : \_\_\_\_\_

Division hygiène du milieu

Date : \_\_\_\_\_